

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D'AURA
INDUSTRIE 4.0

N° CS2018-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 21 septembre 2018
Secrétaire de séance : Jean NEURY
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.**M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –****M. Louis FAVRE**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AURA INDUSTRIE 4.0

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle de son territoire. L'Industrie du Futur, également appelée « industrie 4.0 » compte parmi les secteurs dynamiques du territoire et constitue le principal domaine d'excellence en termes de création de valeur ajoutée économique et d'emplois et présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage complexe, de la mécanique de précision et de la mécatronique. Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain a souhaité soutenir le programme « Label Mont-Blanc Excellence Industries ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celles-ci.

Compte tenu du rôle de l'association AURA Industries 4.0 sur le Genevois français, le Comité syndical a également souhaité adhérer à l'association pour l'année 2018. L'association AURA Industrie 4.0 se compose de membres actifs. Il s'agit de personnes morales physiques ou morales réparties en 6 collèges:

- le collège Entreprises ;
- le collège Enseignement-recherche-formation ;
- le collège des Institutions associées (chambres consulaires, autres pôles et clusters) ;
- le collège des Etablissements financiers ;
- le collège des Personnalités qualifiées ;
- le collège des Collectivités territoriales.

Le Conseil d'administration comprend jusqu'à 41 membres dont au moins 5 issus du collège des collectivités territoriales à raison d'un membre par collectivité adhérente. 6 collectivités territoriales sont adhérentes : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, Clermont Auvergne Métropole, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Communauté de Communes Arve et Montagnes, le Grand Annecy.

L'adhésion implique la désignation d'un représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0.

Le représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 est invité à rendre compte de l'activité du conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 devant le Bureau du Pôle métropolitain et à opérer un bilan de mandat devant le Comité syndical.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Marin GAILLARD.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Marin GAILLARD en qualité de représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** le représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

0 8 OCT. 2018

0 8 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20180928-CS2018_31-DE